



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-033-2020-02

PUBLIÉ LE 25 FÉVRIER 2020

Sommaire

Agence Régionale de Santé

IDF-2020-02-17-014 - Arrêté n°20-01 modifiant l'arrêté n°14-697 modifié fixant la liste des membres de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie d'Ile-de-France (13 pages) Page 3

IDF-2020-02-17-015 - Arrêté n°20-02 modifiant la composition de la commission spécialisée "Organisation des soins" au sein de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de la région Ile-de-France (8 pages) Page 17

IDF-2020-02-21-007 - DECISION N° DVSS-QSPHARMBIO - 2020 / 009 - Est autorisée, au titre du II de l'article R. 5126-9 du Code de la santé publique (CSP), la modification des éléments de l'autorisation initiale de la pharmacie à usage intérieur de la Clinique Saint-Faron sise 1143, rue Charles de Gaulle à Mareuil Les Meaux (77100), consistant à exercer pour le compte de la pharmacie à usage intérieur de la Clinique Les Fontaines sise 54, boulevard Aristide Briand à MELUN (77000) : - l'activité de reconstitution de spécialités pharmaceutiques anticancéreuses stériles sous forme injectable en système clos. (3 pages) Page 26

IDF-2020-02-21-006 - DECISION N° DVSS-QSPHARMBIO - 2020 / 010 - La suppression de la pharmacie à usage intérieur au sein de la Clinique du Parisis, sise 15, avenue de la Libération à Corneilles-en-Parisis (95240) est autorisée. (3 pages) Page 30

Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale

IDF-2020-02-25-002 - Arrêté modificatif n° 4 du 25/02/2020 portant modification de la composition du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) de l'Essonne (2 pages) Page 34

IDF-2020-02-25-001 - Arrêté modificatif n° 6 du 25 Février 2020 portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne (2 pages) Page 37

Préfecture de la région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris

IDF-2020-02-24-002 - Arrêté portant création du périmètre délimité des abords de la Ferme Pereire protégée au titre des monuments historiques sur le territoire de la commune d'Ozoir-la-Ferrière (2 pages) Page 40

Agence Régionale de Santé

IDF-2020-02-17-014

Arrêté n°20-01 modifiant l'arrêté n°14-697 modifié fixant
la liste des membres de la conférence régionale de la santé
et de l'autonomie d'Ile-de-France

Arrêté n° 20-01

Arrêté modifiant l'arrêté n° 14-697 modifié fixant la liste des membres de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie d'Île-de-France

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

- VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU le code de la santé publique et notamment les articles L.1432-4, D.1432-28 à D.1432-30 ;
- VU le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 modifié relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;
- VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- VU le décret n° 2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU le décret n° 2010-938 du 24 août 2010 modifiant des dispositions relatives aux commissions de coordination des politiques publiques de santé, aux conférences de territoire et à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU le décret n° 2012-1331 du 29 novembre 2012 modifiant certaines dispositions réglementaires prises en application de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU le décret n° 2014-637 du 18 juin 2014 relatif à la désignation des membres des unions régionales des professionnels de santé au sein de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie et des conférences de territoire ;
- VU le décret du 25 juillet 2018 portant nomination du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;
- VU le décret n°2015-1879 du 30 décembre 2015 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU le décret n°2019-1342 du 11 décembre 2019 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU l'arrêté n°14-697 modifié du 16 juillet 2014 fixant la liste des membres de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie d'Île-de-France ;

1/13

- VU les candidatures de :
- Alice JAFFRE, déléguée régionale FHF IDF,
 - Eric CLAPIER, délégué régional adjoint FHF IDF,
 - Anna Maria DI GIUSEPPE, interne – SRP IMG,
 - Vincent DUVERGER, médecin-chef d'hôpital d'instruction des armées
 - Madavi MOUROUGOU, commandant du centre médical des armées,
 - Rémy MACAREZ, médecin-chef d'hôpital des armées,
- au titre du collège des offreurs des services de santé

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La composition de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie d'Ile-de-France est désormais fixée comme figurant en annexe.

ARTICLE 2 : Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté. A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication de la décision au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

ARTICLE 3 : La Directrice de la Démocratie sanitaire est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Paris, le 17 février 2020

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

Signé

Aurélien ROUSSEAU

ANNEXE

1. Pour le collège des représentants des collectivités territoriales :

a) Pour le Conseil Régional d'Ile-de-France :

Titulaires	Suppléants
Madame Farida ADLANI, vice-présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France	en attente de désignation
Madame Sandrine LAMIRE-BURTIN, conseillère régionale	en attente de désignation
Madame Christel ROYER, conseillère régionale	en attente de désignation

b) Pour les Conseils Départementaux :

Titulaires	Suppléants
Madame la Présidente du Conseil de Paris ou son représentant titulaire : Madame Dominique VERSINI, adjointe au Maire de Paris, chargée des questions relatives à la solidarité, aux familles, à la petite enfance, à la protection de l'enfance, à la lutte contre les exclusions et aux personnes âgées	Madame Léa FILOCHE, Conseillère de Paris
Monsieur le Président du Conseil Départemental de Seine-et-Marne ou son représentant titulaire : Monsieur Bernard COZIC	Madame Geneviève SERT Madame Isabelle RECIO, conseillère départementale
Monsieur le Président du Conseil Départemental des Yvelines ou son représentant titulaire : Monsieur Philippe BRILLAULT, conseiller départemental	Madame Nicole BRISTOL
Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Essonne ou son représentant titulaire : Madame Françoise MARHUENDA, vice-présidente chargée des solidarités et de la santé	Madame Dany BOYER, conseillère départementale déléguée chargée de l'adoption et de la petite enfance
Monsieur le Président du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine ou son représentant titulaire : Madame Véronique BERGEROL	Madame Alexandra FOURCADE
Monsieur le Président du Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis ou son représentant titulaire : Madame Magalie THIBAUT, vice-présidente du Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis	Monsieur Pierre LAPORTE, vice-président chargé de l'autonomie des personnes Monsieur Frédéric MOLOSSI

Titulaires	Suppléants
Monsieur le Président du Conseil Départemental du Val-de-Marne ou son représentant titulaire : Madame Jeannick LE LAGADEC	Madame Brigitte JEANVOINE Madame Josette SOL
Monsieur le Président du Conseil Départemental du Val-d'Oise ou son représentant titulaire : Madame Emilie IVANDEKICS	

c) Pour les représentants des groupements de communes :

Titulaires	Suppléants
Madame Elisabeth BELIN-conseillère communautaire-Plaine Commune	en attente de désignation

d) Pour les représentants des communes :

Titulaires	Suppléants
Docteur Laurent EL GHOZI, conseiller municipal de Nanterre	en attente de désignation
Madame Maryvonne BOQUET, maire de Dourdan	Monsieur Francis BRUNELLE, adjoint au maire de Sceaux
Madame Corinne BEBIN, adjointe au maire de Versailles	Madame Marie MOREELS, adjointe au maire de Montmorency

2. Pour le collège des représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux :

a) Pour les associations agréées au titre de l'article L.1114-1 du code de la santé publique :

Titulaires	Suppléants
Madame Catherine OLLIVET, Présidente-Association Coordination d'Ile-de-France ALZHEIMER	Monsieur Claude CHAVROT, Association Française des diabétiques 92 Madame Catherine VIGNAL, Association Coordination d'Ile-de-France ALZHEIMER
Madame Micheline BERNARD-HARLAUT, Association Le groupement régional des associations de familles de malades hospitalisés en long séjour	Monsieur Michel GIRARD, Délégué Régional-Union Nationale des Amis et Familles de Malades Psychiques Monsieur Alain BONNINEAU, AIDES IDF
Madame Nathalie ROBERT (France Alzheimer 93)	Docteur Michel VEYRIERES, Ligue contre le cancer, comité de Paris (75)

4/13

Titulaires	Suppléants
Madame Paulette MORIN, Déléguée Régionale- Alliance Maladies rares	Monsieur Thomas SANNIE, Président- Association Française des Hémophiles
Madame Micheline DENANCE, Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir Ile-de-France	Monsieur Vincent PERROT, Président - Association consommation, logement et cadre de vie de Paris (CLCV 75)
Monsieur Rémi CARLOZ, Union Départementale des Associations Familiales des Yvelines (78)	Monsieur Tim GREACEN, Association AIDES Madame Bernadette BROUART-comité de Paris de la Ligue Nationale contre le cancer
Madame Françoise FORET, Présidente-Association des Familles de Traumatisés Crâniens et de Cérébro-lésés Ile-de-France, Paris (75)	Madame Affoué Diane GOLI, Association des Paralysés de France (93) Madame Marie-Louise MEGRELIS, Association des Familles de Traumatisés Crâniens et de Cérébro-lésés Ile-de-France
Monsieur Sidi-Mohammed GHADI, Association des Familles Victimes du Saturnisme (75)	Madame Patricia CORDEAU, Directrice déléguée, Service Social Régional Association Française contre les Myopathies-Téléthon

b) Pour les associations de retraités et de personnes âgées :

Titulaires	Suppléants
Madame Christine PATRON	Monsieur Marc LAVAUD
Monsieur Paul VIREY	Madame Monique ZANATTA
Monsieur Gérard BERNHEIM	Monsieur Marc TAQUET
Monsieur Gérard PERRIER	Monsieur Philippe GENEST

c) Pour les associations de personnes handicapées :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Stephen DECAM, Association départementale des Amis et parents de personnes handicapées mentales (ADAPEI 92)	Monsieur Jean-Claude MATHA, Union Nationale des Amis et Familles de Malades Psychiques (91)
Monsieur Alejandro SAN MARTIN LAMAS, Association des paralysés de France	Madame Yvonne KASPERS-SCHOUMAKER (APEI 75)
Monsieur François DELACOURT, Association des instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques et de leurs réseaux (AIRE La Mayotte 95)	Monsieur Jean-Paul TANIÈRE, Association CAP DEVANT
Monsieur Gérard COURTOIS, Vice-Président Conseil d'Administration - Association Les Tout-Petits (78)	en attente de désignation

3. Pour le collège des représentants des conseils territoriaux de santé :

Titulaires	Suppléants
en attente de désignation	

4. Pour le collège des partenaires sociaux :

a) Pour les organisations syndicales de salariés représentatives :

Titulaires	Suppléants
Union Régionale Ile-de-France CFE-CGC : Monsieur Nasser BOUZAR	Monsieur José ALVAREZ
Union Régionale Ile-de-France CGT : Madame Yasmina SELLOU	Monsieur Guy COICHARD Monsieur Patrick NEE
Union Régionale des syndicats CFDT d'Ile-de-France : Monsieur Luc MICHEL	Madame Emmanuelle GIEUX Madame Marinette SOLER
CGT-FORCE OUVRIERE : Monsieur Dimitri BOIBESSOT	Monsieur Sylvain BELLAICHE
Union Régionale CFTC Ile-de-France : Madame Corinne LAMARCQ	Monsieur David FILLON

b) Pour les organisations professionnelles d'employeurs représentatives :

Titulaires	Suppléants
Union des professions artisanales : Monsieur Stéphane LEVEQUE	Monsieur Patrick BRIALLART Madame Colette AUBRY
MEDEF- Ile-de-France : Madame Nolwen MARE	Monsieur Jacques FOURNIER Madame Nathalie ROUANET
CPME Ile-de-France : Madame Martine GUIBERT (CPME)	Madame Anne DIESNIS (CPME)

c) Pour les organisations syndicales représentatives des artisans, des commerçants et des professions libérales :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Olivier AYNAUD (UNAPL Ile-de-France-Médecins)	Monsieur Pierre PRUNEL (UNAPL Ile-de-France-Chirurgiens-dentistes)

d) Pour les organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Olivier HUE, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture d'Ile-de-France	Monsieur Jean-Paul BRIOTTET, Mutualité sociale Agricole d'Ile-de-France

5. Pour le collège des acteurs de la cohésion et de la protection sociale :

a) Pour les associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité :

Titulaires	Suppléants
Docteur Patrick BOUFFARD, Association Médecins du Monde	Monsieur Emmanuel OLLIVIER, Centre d'hébergement d'urgence Mouzaïa, Fondation de l'Armée du Salut (75)
Madame Catherine BALDACCI, Association des Cités du Secours Catholique (75)	Madame Marjorie CORIDON, Auto support et réduction des risques parmi les usagers et ex usagers de drogue (ASUD 75)

b) Pour l'assurance vieillesse et la branche Accidents du travail-Maladies professionnelles :

Titulaires	Suppléants
en attente de désignation	en attente de désignation

c) Pour les caisses d'allocations familiales :

Titulaires	Suppléants
Madame Sophie BARROIS, Présidente de la CAF(78)	Madame Paulette GIRARD, Présidente de la CAF(95)

d) Pour la Mutualité Française :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Aldino IZZI, Mutualité Française	Monsieur Philippe HEDIN, Président de l'Union des Mutuelles-Co-gérées-social Madame Carole DECHAMPS, Mutualité Française

e) Pour l'Assurance Maladie : en attente de désignation

Titulaires	Suppléants
en attente de désignation	en attente de désignation

6. Pour le collège des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé :

a) Pour les services de santé scolaire et universitaire :

Titulaires	Suppléants
Pour l'enseignement scolaire : Docteur Nathalie FEY, Médecin conseiller technique auprès du Recteur de l'Académie de Paris	Docteur Catherine SAVETIER LEROY Médecin conseiller technique auprès du Recteur de l'Académie de Créteil Madame Marie-Hélène BOURVEN, conseillère technique auprès du Rectorat de Versailles
Pour l'enseignement supérieur : Docteur Philippe AOUSSOU, Médecin du service interuniversitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SIUMPPS), Rectorat de l'Académie de Paris	Madame Annie PERUFEL, infirmière au service interuniversitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SIUMPPS), Rectorat de l'Académie de Paris

7/13

b) Pour les services de santé au travail :

Titulaires	Suppléants
Docteur Chantal MOUTET-KREBS, service de santé au travail interentreprises, au titre de l'Association interentreprises de Médecine du travail d'Ile-de-France (AMETIF) (95)	Docteur Michel PARIS, service de santé au travail interentreprises, au titre de l'Association interentreprises de Médecine du travail d'Ile-de-France (AMETIF) (95) Madame Pascale ROCHEDY CMS Montesquieu
Monsieur Jean-Michel DOMERGUE, association de santé au travail GIMAC (94)	Monsieur Bernard BOULET, centre inter-entreprises et artisanal de santé au travail (CIAMT) (75) Monsieur Olivier VAN HAUWAERT (ASTE 91)

c) Pour les services départementaux de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile :

Titulaires	Suppléants
Docteur Elisabeth HAUSHERR, Médecin-chef de PMI (75)	Docteur Arlette DANZON, Médecin en charge des programmes de santé publique et de l'unité épidémiologique (75)
Docteur Muriel PRUDHOMME	Docteur Véronique DUFOUR, PMI (75)

d) Pour les organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention et l'éducation pour la santé :

Titulaires	Suppléants
Docteur Marc SCHOENE, Président d'honneur de l'Institut RENAUDOT	Monsieur Bernard BASSET Vice-Président de l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie Ile-de-France (ANPAA)
Professeur Pierre LOMBRAIL, Université Paris 13	Professeur Antoine LAZARUS, Université Paris 13

e) Pour les organismes œuvrant dans les domaines de l'observation de la santé, de l'enseignement supérieur et de la recherche :

Titulaires	Suppléants
Docteur Isabelle GREMY, Directrice de l'Observatoire Régional de la Santé d'Ile-de-France (ORSIF)	Madame Lydie GIBEY (CREAHI Ile-de-France)

f) Pour les associations de protection de l'environnement agréées au titre de l'article L.141-1 du code de l'environnement :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Yorghos REMVIKOS, chargé de mission santé- environnement à Ile-de-France Environnement	Monsieur Michel RIOTTOT, président d'honneur d'Ile-de-France Environnement

7. Pour le collège des offreurs des services de santé

a) Pour les Etablissements publics de santé :

Titulaires	Suppléants
Madame Alice JAFFRE, Déléguée Régionale, Fédération Hospitalière de France (FHF IDF)	Monsieur Éric CLAPIER, Délégué régional adjoint FHF IDF, suppléant Madame Yolande di NATALE, Directrice générale du GHT Grand-Paris Nord-Est FHF IDF)
Monsieur Jean-Guilhem XERRI, -Direction de l'Organisation Médicale et des relations avec les Universités (AP HP)	Monsieur Didier LE STUM (AP HP)

- Au titre des présidences de commissions médicales d'établissement de centres hospitaliers et de centres hospitaliers universitaires :

Titulaires	Suppléants
Docteur Michèle GRANIER	Docteur Jean-Paul DABAS Docteur Luc ROZENBAUM

- Au titre des présidences de commissions médicales d'établissement de centres hospitaliers en psychiatrie :

Titulaires	Suppléants
Docteur Jean FERRANDI	Docteur Laurent VASSAL

b) Pour les établissements privés de santé à but lucratif :

Titulaires	Suppléants
Madame Dominique BOULANGE, Présidente du centre médico- chirurgical Ambroise Paré, Pierre CHEREST et HARTMANN (92) (FHP)	Monsieur Patrick SERRIERE, Président de la Fédération Hospitalière Privée Ile-de-France (FHP) Madame Helena KISLER-ELKOUBY secrétaire générale (FHP)

- Au titre des présidents de conférence médicale d'établissement :

Titulaires	Suppléants
Docteur Marine COROIR	Docteur Marc ZARKA

c) Pour les établissements privés de santé à but non lucratif :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Régis CAUDARD, directeur délégué Fondation Léopold BELLAN (FEHAP)	Madame Hélène ANTONINI-CASTERA, Directrice Institut Robert Merle d'Aubigné (94) Madame Isabelle BURKHARD, Directrice de l'hôpital Les Magnolias (91)

➤ Au titre des présidents de conférence médicale d'établissement :

Titulaires	Suppléants
Docteur Pascal PRIOLLET, Chef de services de médecine interne et de médecine vasculaire, groupe hospitalier Paris Saint-Joseph (75)	Docteur Philippe VASSEL, centre de rééducation de PONTAULT-COMBAULT (77) Docteur Jean-Michel DEVYS Président de CME- Hôpital FOCH

d) Pour les établissements assurant des activités de soins à domicile :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Michel CALMON, Directeur Général Santé Service Ile-de-France, Fédération Nationale des établissements hospitaliers à domicile (FNEHAD)	Madame Laurence NIVET, Directrice HAD AP-HP Madame Isabelle BOUVIER, Fondation Croix Saint- Simon

e) Pour les personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées :

Titulaires	Suppléants
Madame Amaëlle PENON, Directrice de l'Union Régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS)	Madame Laurène PINAUD, Conseillère technique de l'Union Régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS) Monsieur Michael DA COSTA, Union Régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS IDF)
Monsieur Loïc GILBERT ADAPT (FEHAP)	Madame Claire PARDOEN, Directrice de la Stratégie et du Développement de la Fondation Ellen Poidatz (FEHAP) Madame Marie DEROY (FEHAP)
Madame Catherine HOURIEZ, Directrice IEM APF de Noisy-le-Grand	Monsieur Guy MERLO (APF) Madame Elisabeth LESIGNE-Directrice SESSAD APF Boneuil
Madame Catherine HARPEY Union Régionale des associations de parents et amis de personnes handicapées mentales (URAPEI)	Monsieur Frederic DOS, Directeur Général Association HEVEA

f) Pour les personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes âgées :

Titulaires	Suppléants
Madame Albane TRIHAN, chargée de mission (AP HP)	Monsieur Pascal CHAMPVERT, Directeur de la Résidence de l'Abbaye de Saint Maur (94), Fédération hospitalière de France (FHF)
En attente de désignation- Fédérale Union Nationale de l'Aide, des soins et des services à domicile	Madame Hemma ETAZOUTI, service de soins infirmiers à domicile SSIAD 93, ADESSA A DOMICILE
Madame Véronique VINCONNEAU, responsable création et tarification des établissements médico-sociaux- ORPEA 92, Syndicat national des établissements et résidences privées pour personnes âgées (SYNERPA)	Madame Bénédicte OZANNE Syndicat national des établissements et résidences privées pour personnes âgées (SYNERPA) Madame Romy LASSERRE (SYNERPA)
Madame Brigitte VIGROUX, Union Régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux Ile-de-France (URIOPSS)	Monsieur Henri MASCHES, Directeur Général de l'Association Intervenir pour soutenir l'autonomie en termes d'immobilier et de services (Isatis) (FEHAP) Monsieur Louis MATIAS, directeur de la Maison Ferrari (FEHAP)

g) Pour les personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes en difficultés sociales :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Denis JOUTEAU, Délégué Régional, Fédération Addictions	Madame Sophie LASCOMBE Fédération Nationale des Associations d'accueil et de réinsertion sociale d'Ile-de-France (FNARS IDF)

h) Pour les centres de santé, maisons de santé et pôles de santé :

Titulaires	Suppléants
Docteur Fabrice GIRAUX, fédération nationale des centres de santé (FNCS)	Docteur Didier MENARD, Président de la Fédération des maisons et pôles de santé d'Ile-de-France (FEMASIF)

i) Pour les réseaux de santé :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Adrien BEAUMEL (RESIF)	Monsieur Edouard HABIB (RESIF) Docteur Bernard ELGHOZI (RESIF)

j) Pour les associations de permanence de soins :

Titulaires	Suppléants
Docteur Georges SIAVELLIS	Docteur Alain MARGENET-BAUDRY (CROM IDF)

k) Pour les services d'aide médicale urgente :

Titulaires	Suppléants
Docteur Agnès RICARD-HIBON, Chef de service-Service médical d'aide médicale urgente (SAMU) et service médical d'urgence régional 95 (SMUR)	Docteur Yves LAMBERT (SAMU 78) seconde suppléante : Docteur Charlotte CHOLLET (SAMU 94)

l) Pour les transports sanitaires :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Jean-Marc FALSON, Fédération Nationale des Artisans Ambulanciers (93 et 95)	Monsieur Luc de LAFORCADE, Président Directeur Général de JUSSIEU secours de Versailles (78)

m) Pour les représentants des services départementaux d'incendie et de secours ou de la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris :

Titulaires	Suppléants
Médecin-Chef Olivier STIBBE, Brigade de sapeurs-pompiers de Paris (BDSP75)	Monsieur Dominique ECHAROUX, SDIS 91

n) Pour les organisations syndicales représentatives de médecins des établissements publics de santé :

Titulaires	Suppléants
Monsieur le professeur Patrick HARDY, Président du syndicat national des médecins, chirurgiens, spécialistes et biologistes des hôpitaux de Paris (94)	Monsieur Alain JACOB, Délégué général - intersyndicat national des praticiens hospitalier (91) Monsieur Michel GUIZARD

o) Pour les unions régionales des professionnels de santé libéraux :

Titulaires	Suppléants
Docteur Bruno SILBERMAN, Président URPS IDF- Médecins libéraux	Docteur Eric TANNEAU, URPS IDF- Médecins libéraux Docteur Dominique GIGNAC, URPS IDF- Médecins libéraux
Docteur Jean-Luc LEYMARIE, URPS IDF- Médecins libéraux	Docteur Grégory LENCZNER, URPS IDF Médecins libéraux Docteur François WILTHIEN, URPS IDF Médecins libéraux
Docteur Jean-François CHABENAT, Président URPS - Chirurgiens-dentistes libéraux IDF	Monsieur Jean-Claude AZOULAY, URPS Biologistes IDF Docteur Brigitte EHRGOTT, URPS - Chirurgiens-dentistes libéraux IDF
Madame Frédérique POULAIN-BON, URPS Pharmaciens IDF	Monsieur Jean-Jules MORTEO, Président URPS Infirmiers IDF Monsieur Christian MAILLARD URPS Infirmiers IDF

Titulaires	Suppléants
en attente de désignation	Madame Anne-Sophie HADELER, Présidente URPS Orthophonistes IDF Madame Véronique DISSAT, URPS Orthoptistes
Monsieur Yvan TOURJANSKY, URPS Masseurs kinésithérapeutes IDF	Monsieur Bertrand AUPICON, URPS Podologues IDF Docteur Eric DOURIEZ, URPS Pharmaciens

p) Pour le conseil régional de l'ordre des médecins :

Titulaires	Suppléants
Docteur Jean-Claude ZERAT, Conseil Régional de l'Ordre des médecins Ile-de-France	Docteur Jean-Luc FONTENOY, Conseil Régional de l'Ordre des médecins Docteur Xavier MARLAND

q) Pour les internes en médecine :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Jules GREGORY, syndicat des internes des hôpitaux de Paris	Madame Anna Maria Di GIUSEPPE, syndicat représentatif parisien des internes en médecine générale

r) Pour le Ministère de la Défense :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Vincent DUVERGER, Médecin-chef d'hôpital d'instruction des armées	Madame Madavi MOUROUGOU, Commandant du centre médical des armées Monsieur Rémy MACAREZ, Médecin-chef d'hôpital des armées

8. Pour le collège des personnalités qualifiées :

Titulaires
Monsieur Emmanuel HIRSCH, Directeur Espace Ethique Régional Monsieur Jean-Pierre BURNIER, Administrateur-Institut Gustave ROUSSY(94) Centre de lutte contre le cancer

9. Pour le collège des membres avec voix consultative :

- le préfet de région ou son représentant
- le président du conseil économique et social régional ou son représentant
- les chefs de services de l'Etat en région ou leurs représentants
- le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant
- un administrateur d'un organisme local d'assurance maladie relevant de la mutualité sociale agricole
- un membre de la caisse locale délégué pour la Sécurité sociale des travailleurs indépendants

13/13

Agence Régionale de Santé

IDF-2020-02-17-015

Arrêté n°20-02 modifiant la composition de la commission
spécialisée "Organisation des soins" au sein de la
conférence régionale de la santé et de l'autonomie de la
région Ile-de-France

Arrêté n° 20-02

Arrêté modifiant la composition de la commission spécialisée « Organisation des Soins » au sein de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de la région Ile-de-France

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

- VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU le code de la santé publique et notamment les articles L.1432-4, D.1432-28 à D.1432-53 ;
- VU le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 modifié relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;
- VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- VU le décret du 25 juillet 2018 portant nomination du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;
- VU le décret n° 2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU le décret n° 2010-938 du 24 août 2010 modifiant des dispositions relatives aux commissions de coordination des politiques publiques de santé, aux conférences de territoire et à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU le décret n° 2012-1331 du 29 novembre 2012 modifiant certaines dispositions réglementaires prises en application de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU le décret n° 2014-637 du 18 juin 2014 relatif à la désignation des membres des unions régionales des professionnels de santé au sein de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie et des conférences de territoire ;
- VU le décret n°2015-1879 du 30 décembre 2015 relatif à la CRSA ;
- VU le décret n°2019-1342 du 11 décembre 2019 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie
- VU l'arrêté n°14-697 modifié du 16 juillet 2014 fixant la liste des membres de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie d'Ile-de-France ;
- VU l'arrêté n°14-874 modifié du 5 septembre 2014 relatif à la composition de la commission spécialisée « Organisation des soins » au sein de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie d'Ile-de-France ;

VU les candidatures de Mme Alice JAFFRE, déléguée régionale FHF IDF, de Eric CLAPIER, délégué régional adjoint FHF IDF et de Madame Anna Maria DI GIUSEPPE interne – SRP IMG au titre du collège des offreurs des services de santé

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La composition de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie d'Ile-de-France est désormais fixée comme figurant en annexe.

ARTICLE 2 : Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté. A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication de la décision au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

ARTICLE 3 : La Directrice de la Démocratie sanitaire est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Paris, le 17 février 2020

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

Signé

Aurélien ROUSSEAU

ANNEXE

1) un représentant du Conseil Régional :

Titulaire	Suppléant
en instance de désignation	

2) un représentant des Conseils Départementaux :

Titulaire	Suppléant
Monsieur le Président du Conseil Départemental du Val-de-Marne ou son représentant titulaire : Madame Jeannick LE LAGADEC	Madame Brigitte JEANVOINE Madame Josette SOL

3) un représentant des groupements de communes :

Titulaire	Suppléant
en attente de désignation	

4) un représentant des communes :

Titulaire	Suppléant
Madame Maryvonne BOQUET, maire de Dourdan	Monsieur Francis BRUNELLE, adjoint au maire de Sceaux

5) deux représentants des associations agréées au titre de l'article L.1114-1 :

Titulaires	Suppléants
Madame Nathalie ROBERT, France Alzheimer 93	Docteur Michel VEYRIERES, Ligue contre le cancer, comité du Val d'Oise (95)
Monsieur Sidi-Mohammed GHADI, Association des Familles Victimes du Saturnisme (75)	Madame Patricia CORDEAU, Association Française contre les Myopathies Téléthon

6) un représentant des associations de retraités et personnes âgées :

Titulaire	Suppléant
Monsieur Gérard PERRIER	Monsieur Philippe GENEST

7) un représentant des associations de personnes handicapées :

Titulaire	Suppléant
Monsieur Stephen DECAM, Association départementale des Amis et parents de personnes handicapées mentales (ADAPEI 92)	

8) un représentant des conseils territoriaux de santé :

Titulaire	Suppléant
en attente de désignation	

9) trois représentants des organisations syndicales de salariés :

Titulaire	Suppléant
Madame Yasmina SELLOU	Monsieur Christian GUY-COICHARD Monsieur Patrick NEE
Monsieur Nasser BOUZAR	Monsieur Joseph ALVAREZ
Monsieur Dimitri BOIBESSOT	Monsieur Sylvain BELLAICHE

10) un représentant des organisations syndicales d'employeurs :

Titulaire	Suppléants
Madame Nolwen MARE	Monsieur Jacques FOURNIER Madame Nathalie ROUANET

11) un représentant des organisations syndicales des artisans, des commerçants et des professions libérales :

Titulaire	Suppléant
Monsieur Olivier AYNAUD (UNAPL Ile-de-France-Médecins)	Monsieur Pierre PRUNEL (UNAPL Ile-de-France-Chirurgiens- dentistes)

12) un représentant des organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles :

Titulaire	Suppléant
Monsieur Olivier HUE Président de la mutualité sociale agricole d'Ile-de-France	Monsieur Jean-Paul BRIOTTET Mutualité sociale agricole d'Ile-de-France

13) un représentant de chaque régime d'assurance maladie :

Titulaire	Suppléant
en attente de désignation	

14) un représentant de la Mutualité Française :

Titulaire	Suppléant
Monsieur Aldino IZZI	Monsieur Philippe HEDIN, Président de l'Union des Mutuelles co-gérées-social Madame Carole DECHAMPS, Mutualité Française

15) un représentant des organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé :

Titulaire	Suppléant
en attente de désignation	Monsieur Bernard BASSET Vice-Président de l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie Ile-de-France (ANPAA)

16) au titre des organismes œuvrant dans le domaine de l'observation de la santé :

Titulaire	Suppléant
Docteur Isabelle GREMY, Directrice de l'Observatoire Régional de la Santé d'Ile-de-France	Madame Lydie GIBEY (CREAHI Ile-de-France)

17) cinq représentants des établissements publics de santé, dont trois présidents de commissions médicales d'établissement de centres hospitaliers, de centres hospitaliers universitaires et de centres hospitaliers en psychiatrie :

Titulaires	Suppléants
Madame Alice JAFFRE, Déléguée Régionale, Fédération Hospitalière de France (FHF IDF)	Monsieur Éric Clapier, Délégué régional adjoint FHF IDF, suppléant Madame Yolande di NATALE, Directrice générale du GHT Grand-Paris Nord-Est (FHF IDF)
Monsieur Jean-Guilhem XERRI-Direction de l'Organisation Médicale et des relations avec les Universités (AP HP)	Monsieur Didier LE STUM (AP HP)

- au titre des présidences de commissions médicales d'établissement de centres hospitaliers et de centres hospitaliers universitaires :

Titulaires	Suppléants
Docteur Michèle GRANIER	Docteur Jean-Paul DABAS Docteur Luc ROZENBAUM
En attente de désignation	
Docteur Jean FERRANDI, Etablissement Public de santé Paul GUIRAUD	Docteur Laurent VASSAL

18) deux représentants des établissements privés de santé à but lucratif, dont un président de conférence médicale d'établissement :

Titulaires	Suppléants
Madame Dominique BOULANGE, Présidente d'Etablissement (FHP)	Monsieur Patrick SERRIERE, président de la Fédération Hospitalière Privée (FHP) Madame Helena KISLER-ELKOUBY secrétaire générale (FHP)
Docteur Marine COROIR	Docteur Marc ZARKA

19) deux représentants d'établissement privés de santé à but non lucratif, dont un président de CME :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Régis CAUDARD, directeur délégué Fondation Léopold BELLAN (FEHAP)	Madame Hélène ANTONINI-CASTERA, Directrice Institut Robert Merle d'Aubigné (94) Madame Isabelle BURKHARD, Directrice Hôpital privé Les Magnolias
Docteur Pascal PRIOLLET, chef de service de médecine interne et de médecine vasculaire, groupe hospitalier Saint-Joseph (75)	Docteur Philippe VASSEL, Centre de rééducation de PONTAULT-COMBAULT (77) Docteur Jean-Michel DEVYS –Président CME-Fondation Rothschild

20) un représentant des établissements exerçant des activités d'hospitalisation à domicile :

Titulaire	Suppléant
Monsieur Michel CALMON, directeur général de SANTE SERVICE (FNEHAD)	Madame Laurence NIVET, Directrice HAD AP-HP Madame Isabelle BOUVIER, Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon

21) un représentant des centres de santé, des maisons de santé et des pôles de santé :

Titulaire	Suppléant
Docteur Fabrice GIRAUX, Fédération Nationale des centres de santé (FNCS)	Docteur Didier MENARD, Président de la Fédération Nationale des maisons et pôles de santé d'Ile de France

22) un représentant des réseaux de santé :

Titulaire	Suppléants
Monsieur Adrien BEAUMEL (RESIF)	Monsieur Edouard HABIB (RESIF) Docteur Bernard ELGHOZI (RESIF)

23) un représentant des associations de permanences des soins :

Titulaire	Suppléant
Docteur Georges SIAVELLIS	Docteur Alain MARGENET-BAUDRY (CROM IDF)

24) un représentant des services d'aide médicale urgente :

Titulaire	Suppléants
Madame Agnès RICARD-HIBON, SMUR-Hôpital	Docteur Yves LAMBERT (SAMU 78) Docteur Charlotte CHOLLET (SAMU 94)

25) un représentant des transports sanitaires :

Titulaire	Suppléant
Monsieur Jean-Marc FALSON, Fédération Nationale des Artisans Ambulanciers (93 et 95)	Monsieur Luc de la FORCADE, Président de JUSSIEU SECOURS-VERSAILLES (78)

26) un représentant de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris ou des services d'incendie et de secours :

Titulaire	Suppléant
Médecin-Chef Olivier STIBBE, Brigade des sapeurs-pompiers de Paris (75)	Monsieur Dominique ECHAROUX, Président du CASDIS 91

27) un représentant des organisations syndicales représentatives des médecins des établissements publics de santé :

Titulaire	Suppléant
Professeur Patrick HARDY, syndicat national des médecins, chirurgiens spécialistes et biologistes des hôpitaux de Paris (SNAM-HP)	Monsieur Alain JACOB, Inter syndicat national des praticiens hospitaliers (INPH)

28) quatre représentants des professionnels de santé (URPS) :

Titulaires	Suppléants
Docteur Bruno SILBERMAN, (URPS Médecins)	Docteur Eric TANNEAU, URPS IDF - Médecins libéraux Docteur Dominique GIGNAC, URPS IDF - Médecins libéraux
Docteur Jean-Luc LEYMARIE, URPS IDF - Médecins libéraux	Docteur Grégory LENCZNER, URPS IDF - Médecins libéraux Docteur François WILTHIEN, URPS IDF - Médecins libéraux
Madame Frédérique POULAIN-BON, URPS - Pharmaciens IDF	Monsieur Jean-Jules MORTEO, URPS - Infirmiers IDF Monsieur Christian MAILLARD, URPS - Infirmiers IDF
Monsieur Yvan TOURJANKY, URPS - Masseurs kinésithérapeutes IDF	Docteur Eric DOURIEZ, URPS - Pharmaciens IDF Bertrand AUPICON, URPS - Podologues IDF

29) un représentant de l'ordre des médecins :

Titulaire	Suppléants
Docteur Jean-Claude ZERAT, Conseil Régional de l'Ordre des médecins Ile-de-France	Docteur Jean-Luc FONTENOY, Conseil Régional de l'Ordre des médecins Docteur Xavier MARLAND, Conseil Régional de l'Ordre des médecins Ile-de-France

30) un représentant du syndicat des internes en médecine générale :

Titulaire	Suppléant
Monsieur Jules GREGORY, syndicat des internes des hôpitaux de Paris	Madame Anna Maria Di GIUSEPPE, syndicat représentatif parisien des internes en médecine générale

31) deux membres issus de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux :

Titulaires	Suppléants
- Union Régionale des syndicats CFDT d'Ile-de-France : Monsieur Luc MICHEL	Madame Emmanuelle GIEUX Madame Marinette SOLER
- URIOPSS : Madame Amaëlle PENON, Directrice de l'Union Régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS)	Monsieur Michael DA COSTA, Union Régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS IDF) Madame Laurène PINAUD, Conseillère technique de l'Union Régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS IDF)

Agence Régionale de Santé

IDF-2020-02-21-007

DECISION N° DVSS-QSPHARMBIO - 2020 / 009 - Est autorisée, au titre du II de l'article R. 5126-9 du Code de la santé

publique (CSP), la modification des éléments de l'autorisation initiale de la pharmacie à usage intérieur de la Clinique Saint-Faron sise 1143, rue

Charles de Gaulle à Mareuil Les Meaux (77100), consistant à exercer

pour le compte de la pharmacie à usage intérieur de la Clinique Les

Fontaines sise 54, boulevard Aristide Briand à MELUN (77000) :

- l'activité de reconstitution de spécialités pharmaceutiques anticancéreuses stériles sous forme injectable en système clos.

AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

DECISION N° DVSS-QSPHARMBIO - 2020 / 009

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

- VU le code de la santé publique et notamment les articles L.5126-1 à L.5126-11 ainsi que R.5126-1 à R.5126-41 et R.5126-49 à R.5126-52 ;
- VU l'arrêté du 22 juin 2001 relatif aux bonnes pratiques de pharmacie hospitalière ;
- VU la décision du 5 novembre 2007, prise en application de l'article L.5121-5 du code de la santé publique, relative aux bonnes pratiques de préparation ;
- VU le décret du 25 juillet 2018 nommant Monsieur Aurélien ROUSSEAU, Maître des requêtes au Conseil d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 3 septembre 2018 ;
- VU la décision en date du 25 mai 1951 ayant autorisé la création d'une pharmacie à usage intérieur sous le N° H. 77-144 au sein de la Clinique Saint-Faron (Groupe Saint-Gatien) sise 1143, rue Charles de Gaulle à Mareuil Les Meaux (77100) ;
- VU la demande déposée le 11 juin 2019 par Monsieur Eric BRECHET, directeur de l'établissement, en vue de modifier les éléments figurant dans l'autorisation initiale de la pharmacie à usage intérieur au sein de la Clinique Saint-Faron (Groupe Saint-Gatien) sise 1143, rue Charles de Gaulle à Mareuil Les Meaux (77100) ;
- VU le contrat de coopération en date du 5 juin 2019, fixant les engagements des deux parties, par laquelle la pharmacie à usage intérieur de la Clinique Les Fontaines sise 54, boulevard Aristide Briand à MELUN (77000) confie la réalisation de l'activité de reconstitution de spécialités pharmaceutiques anticancéreuses stériles sous forme injectable à la pharmacie à usage intérieur (PUI) de la Clinique Saint-Faron sise 1143, rue Charles de Gaulle à Mareuil Les Meaux (77100) ;
- VU l'avis favorable en date du 13 août 2019 du Conseil central de la section H de l'Ordre des pharmaciens, avec notamment les recommandations suivantes :
- isoler et identifier la zone de nettoyage du matériel et des équipements spécialement affectés à l'activité de préparation des anticancéreux ;
 - prévoir l'adaptation des ressources humaines (pharmaciens, préparateurs) en cas d'augmentation significative de l'activité de sous-traitance ;



- effectuer un audit de pratique dans la PUI du prestataire par le pharmacien donneur d'ordre et réciproquement ;

VU le rapport unique d'enquête, en date du 3 février 2020, établi par le pharmacien inspecteur de santé publique ;

CONSIDERANT que les modifications des éléments de l'autorisation initiale de la pharmacie à usage intérieur sollicitées consistent à exercer, pour le compte de la Clinique Les Fontaines sise 54, boulevard Aristide Briand à MELUN (77000) l'activité de reconstitution de spécialités pharmaceutiques anticancéreuses stériles sous forme injectable en système clos ;

CONSIDERANT l'arrêté n° ARS-77/2012/PH-LBM/1040 en date du 2 octobre 2012 portant autorisation de modification des éléments de l'autorisation initiale de la pharmacie à usage intérieur (PUI) de la Clinique Saint-Faron pour la création d'une unité de préparation centralisée de médicaments anticancéreux (UPC) ;

CONSIDERANT les réponses complémentaires apportées par l'établissement à son dossier lors de l'instruction de cette demande d'autorisation portant notamment sur les résultats de la zone d'atmosphère contrôlée et l'analyse de risques mise en œuvre au vu de la présence d'un seul isolateur ;

DECIDE

ARTICLE 1er : Est autorisée, au titre du II de l'article R. 5126-9 du Code de la santé publique (CSP), la modification des éléments de l'autorisation initiale de la pharmacie à usage intérieur de la Clinique Saint-Faron sise 1143, rue Charles de Gaulle à Mareuil Les Meaux (77100), consistant à exercer pour le compte de la pharmacie à usage intérieur de la Clinique Les Fontaines sise 54, boulevard Aristide Briand à MELUN (77000) :

- l'activité de reconstitution de spécialités pharmaceutiques anticancéreuses stériles sous forme injectable en système clos.

ARTICLE 2 La présente autorisation est accordée pour une durée de cinq ans à compter de sa notification aux intéressés conformément au contrat de coopération visé.



- 
- ARTICLE 3 : Le temps de présence du pharmacien chargé de la gérance, de six demi-journées par semaine, est en conformité avec les dispositions de l'article R. 5126-39 du code de la santé publique.
- ARTICLE 4 : Un recours contentieux contre la présente décision peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de la décision pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.
- ARTICLE 5 : Les directeurs et les directeurs départementaux de l'Agence régionale de santé Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris le 21 février 2020

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

signé

Aurélien ROUSSEAU



Agence Régionale de Santé

IDF-2020-02-21-006

DECISION N° DVSS-QSPHARMBIO - 2020 / 010 - La
suppression de la pharmacie à usage intérieur au sein de la
Clinique
du Parisis, sise 15, avenue de la Libération à
Cormeilles-en-Parisis
(95240) est autorisée.

AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

DECISION N° DVSS-QSPHARMBIO - 2020 / 010

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

- VU le code de la santé publique et notamment les articles L.5126-1 à L.5126-11 ainsi que R.5126-1 à R.5126-36 et R.5126-49 ;
- VU l'arrêté du 22 juin 2001 relatif aux bonnes pratiques de pharmacie hospitalière ;
- VU le décret du 25 juillet 2018 nommant Monsieur Aurélien ROUSSEAU, Maître des requêtes au Conseil d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 3 septembre 2018 ;
- VU la décision en date du 19 juillet 1974 ayant autorisé la création d'une pharmacie à usage intérieur sous le N° H.11 au sein de la Clinique du Parisis ;
- VU la demande déposée le 31 décembre 2019 par Madame Anne-Charlotte, directrice de l'établissement, en vue de la suppression d'une pharmacie à usage intérieur au sein de la Clinique du Parisis, sis 15, avenue de la Libération à Cormeilles-en-Parisis (95240) ;
- VU le rapport unique d'enquête, en date du 5 février 2020, établi par le pharmacien inspecteur de santé publique ;
- VU l'avis favorable du Conseil central de la section H de l'Ordre des pharmaciens en date du 4 février 2020 ;

CONSIDERANT que la suppression intervient suite à la réorganisation des activités médicales des établissements de santé du groupe Ramsay Santé au sein du territoire Nord-Ouest de l'Ile-de-France ;

CONSIDERANT que la clinique du Parisis cède une partie du stock des produits de santé, à titre onéreux, à la Clinique Claude Bernard à Ermont (95120) du groupe Ramsay Santé et à titre gracieux, à une association à but non lucratif et à vocation humanitaire : l'Association Chirurgie Solidaire à La Roquebrussane (83136) ;



CONSIDERANT les engagements pris par l'établissement suite au rapport d'enquête du pharmacien inspecteur de santé publique :

- la lettre d'engagement bipartite en date du 16 janvier 2020 de la cession partielle à titre onéreux, du stock de la pharmacie à usage intérieur de la Clinique du Parisis à la pharmacie à usage intérieur de la Clinique Claude Bernard à Ermont (95) ;
- la lettre d'engagement bipartite en date du 27 janvier 2020 de la cession partielle à titre gratuit, du stock de la pharmacie à usage intérieur de la Clinique du Parisis à l'Association Chirurgie Solidaire à Roquebrussanne (83) ;
- le stock de produits de santé non cédé sera détruit selon le protocole de destruction des déchets pharmaceutiques de la Clinique du Parisis ;
- l'ensemble des médicaments stupéfiants et dérivés du sang sera détruit conformément à la réglementation ;

DECIDE

ARTICLE 1er : La suppression de la pharmacie à usage intérieur au sein de la Clinique du Parisis, sise 15, avenue de la Libération à Corneilles-en-Parisis (95240) est autorisée.

ARTICLE 2 : Le temps de présence du pharmacien chargé de la gérance de la pharmacie à usage intérieur ainsi supprimée était de huit demi-journées par semaine.

ARTICLE 3 : La décision n°H.11 en date du 19 juillet 1974 ayant autorisé la création de la pharmacie à usage intérieur est abrogée.

ARTICLE 4 La cession, dans les conditions définies par les parties, des médicaments et autres produits de santé de la pharmacie à usage intérieur de la clinique du Parisis :

- à la pharmacie à usage intérieur de la Clinique Claude Bernard, à titre onéreux,





- à l'Association Chirurgie Solidaire, à titre gratuit,

est autorisée au titre du III. de l'article L 5126-4 du code de la santé publique.

ARTICLE 5 : Un recours contentieux contre la présente décision peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de la décision pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 6 : Les directeurs et les délégués départementaux de l'Agence régionale de santé Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris le 21 février 2020

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

signé

Aurélien ROUSSEAU



Mission nationale de contrôle et d’audit des organismes de
sécurité sociale

IDF-2020-02-25-002

Arrêté modificatif n° 4 du 25/02/2020
portant modification de la composition du conseil de la
Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) de
l’Essonne



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des solidarités et de la santé

Arrêté modificatif n° 4 du 25/02/2020
portant modification de la composition du conseil de la
Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) de l'Essonne

La ministre des solidarités et de la santé,

- Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 211-2, R. 211-1 et D. 231-1, D. 231-1-1 et D. 231-4,
- Vu l'arrêté du 28 octobre 2009 relatif aux institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie et siégeant au sein du conseil des Caisses Primaires d'Assurance Maladie,
- Vu l'arrêté du 15 février 2018 portant nomination des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Essonne,
- Vu les arrêtés modificatifs en date des 5 et 9 mars 2018 et 12 juillet 2019 portant modification de la composition du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Essonne,
- Vu la proposition de modification faite par la Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT),

ARRETE :

Article 1er

Est nommée membre du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Essonne :

- **En tant que représentante des assurés sociaux :**

Sur désignation de la Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT) :

Suppléante :

- Madame Marion DAUCHOT, en remplacement de Monsieur Pascal COSNIER.

Le document annexé au présent arrêté tient compte de cette modification.

Article 2

Le chef d'antenne de Paris de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 25 février 2020

La ministre des solidarités et de la santé,
Pour la ministre et par délégation :
Le chef d'antenne de Paris de la Mission Nationale
de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité
sociale

Dominique MARECALLE

CPAM 91 - Modifications du 25/02/2020		Statut	Nom	Prénom
En tant que Représentants des assurés sociaux :	CGT	Titulaire(s)	LOICHOT	Thierry
			ARNOU	Gilles
		Suppléant(s)		
	CGT - FO	Titulaire(s)	LECONTE	Christophe
			BOYER	Lionel
		Suppléant(s)	MALACRINO	Guiseppe
			SORIN	Karine
	CFDT	Titulaire(s)	VIGANEGO	Jean-Pierre
			JOURNE	Florence
		Suppléant(s)	DAUCHOT	Marion
			RAIMBAUD	Brigitte
		CFTC	Titulaire(s)	DE CRAENE
	Suppléant(s)		CHELLAT	Karine
	CFE - CGC	Titulaire(s)	MICHEL	Nathalie
Suppléant(s)		MANTEL	Annie	
En tant que Représentants des employeurs :	MEDEF	Titulaire(s)	GILLE	Philippe
			LIGNEAU	Alix
			DORASCENZI	Franck
			AUTHIER	Christine
		Suppléant(s)	DUCKAT	Serge
			COHEN	Barbara
			DALL OGLIO	Ingrid
			L'HAUSTE	Phillippe
	CPME	Titulaire(s)	DECROIX	Alain
			NASZALYI	Philippe
		Suppléant(s)	HUMLER	Bérandère
	U2P	Titulaire(s)	SERVAIN	Dominique
			LEDUC	Gérard
		Suppléant(s)	GERVAIS	Rémi
	En tant que Représentants de la mutualité :	FNMF	Titulaire(s)	THIERY
SIRE				Eric
Suppléant(s)			CALVINHAC	Jean-Louis
			LE GOADEC	Danielle
Institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie :	FNATH	Titulaire(s)	PETIT-DANGEON	Didier
		Suppléant(s)	LU	Ze-yan
	UNAASS	Titulaire(s)	COLMANT	Martine
		Suppléant(s)	DABAS	Isabelle
	UDAF/UNAF	Titulaire(s)	LABARRE	Anette
		Suppléant(s)	KEODARA	Valérie
	UNAPL	Titulaire(s)		
		Suppléant(s)		
Personnes qualifiées			MARTIN	Pierre-Louis

Mission nationale de contrôle et d’audit des organismes de
sécurité sociale

IDF-2020-02-25-001

Arrêté modificatif n° 6 du 25 Février 2020
portant modification de la composition du conseil
d’administration de la
Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des solidarités et de la santé

Arrêté modificatif n° 6 du 25 Février 2020
portant modification de la composition du conseil d'administration de la
Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne

La ministre des solidarités et de la santé,

- Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2, L.231-3, L.231-6-1 et D. 231-1 à D. 231-4,
- Vu l'arrêté du 4 janvier 2018 portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne,
- Vu les arrêtés modificatifs en date des 20 avril et 20 novembre 2018 - 12 juillet 2019 - 24 septembre 2019 et 23 janvier 2020 portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne,
- Vu la désignation proposée par l'Union nationale des associations familiales (UNAF),

ARRETE :

Article 1er

Est nommé membre du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne :

En tant que représentant des associations familiales :

Sur désignation de l'Union nationale des associations familiales (UNAF) :

Titulaire : Madame BOUCHARIN Katy en remplacement de Madame CORBEL Dominique.

Suppléante : Madame CORBEL Dominique en remplacement de Madame BOUCHARIN Katy.

Le document annexé au présent arrêté tient compte de cette modification.

Article 2

Le chef d'antenne de Paris de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la région.

Fait à Paris, le 25/02/2020

La ministre des solidarités et de la
santé,
Pour la ministre et par délégation :
Le chef d'antenne de Paris de la
Mission Nationale de Contrôle et
d'audit des organismes de sécurité
sociale

Dominique MARECALLE

CAF 77 – Modifications du 23/01/2020		Statut	Nom	Prénom
En tant que Représentants des assurés sociaux :	CGT	Titulaire(s)	SGORLON	Nicolas
			BURG	Bernard
		Suppléant(s)	DESPOIX	Hlima
			LALOT	Pascal
	CGT - FO	Titulaire(s)	FELICITE	Stéphanie
			LOURENCO	Mario
		Suppléant(s)	ANDRE	François
			GARNIER	Stéphanie
	CFDT	Titulaire(s)	HUMBERT	Marie-Claude
			VIALA	Serge
		Suppléant(s)	BELLIER	Eric
	CFTC	Titulaire(s)	CHABERT	François
			RIOT	Valérie
		Suppléant(s)	LOICHOT GAULTIER	Dominique
CFE - CGC	Titulaire(s)	BIARE	France	
	Suppléant(s)	TAJFEL LERES	Béatrice	
En tant que Représentants des employeurs :	MEDEF	Titulaire(s)	LECUYER	Frédéric
			ROGER	Jean-Luc
			CLYTI LUINAUD	Sylvie
		Suppléant(s)	ROUANET	Nathalie
			HORLACHER	Ruth
			CHOURAQUI	Nordine
	CPME	Titulaire(s)	PEZZETTA	Sonia
		Suppléant(s)	MARTIN	Jésus
	U2P	Titulaire(s)	GRUBERT	Dominique
		Suppléant(s)	BEAUGRAND	Alain
En tant que Représentants des travailleurs indépendants :	CPME	Titulaire(s)	MELEO	Patrick
		Suppléant(s)	D'ORGEVAL DUBOUCHET	Blandine
	U2P	Titulaire(s)	MARZOUK	Hichem
		Suppléant(s)	PRET	Alain
	UNAPL / CNPL	Titulaire(s)	BOGAERS	Vincent
		Suppléant(s)		
En tant que Représentants des associations familiales :	UNAF / UDAF	Titulaire(s)	DECLAIRIEUX	Dominique
			BOUCHARIN	Katy
			CHANTIN	Philippe
			HERVIEU	Nadia
		Suppléant(s)	DRYGO	Marianne
			RADENAC	Jean-Marie
			CORBEL	Dominique
			RONJON	René
Personnes qualifiées		BOURRET	Christian	
		POTIER	David	
		MERGOIL	Virginie	
		VALLET	Nadine	

Préfecture de la région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris

IDF-2020-02-24-002

Arrêté portant création du périmètre délimité des abords de
la Ferme Pereire protégée au titre des monuments
historiques sur le territoire de la commune
d'Ozoir-la-Ferrière



PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ

portant création du périmètre délimité des abords de la ferme Pereire protégée au titre des monuments historiques sur le territoire de la commune d'Ozoir-la-Ferrière

LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE,
PRÉFET DE PARIS
COMMANDEUR DE LA LÉGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

- Vu** le code de l'environnement, notamment son article L. 123-1 ;
- Vu** le code du patrimoine, notamment ses articles L. 621-31 et R. 621-92 à R. 621-95 ;
- Vu** le code de l'urbanisme, notamment son article R. 132-2 ;
- Vu** le projet de périmètre délimité des abords de la ferme Pereire, inscrite au titre des monuments historiques par arrêté du 21 octobre 1992, située à Ozoir-la-Ferrière ;
- Vu** la délibération du conseil municipal d'Ozoir-la-Ferrière prescrivant l'élaboration du plan local d'urbanisme ;
- Vu** l'enquête publique prescrite par la commune d'Ozoir-la-Ferrière du 6 septembre au 7 octobre 2019 inclus, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur du 22 novembre 2019 ;
- Vu** la consultation de la commune, propriétaire de la ferme Pereire ;
- Vu** la délibération du conseil municipal d'Ozoir-la-Ferrière du 6 février 2020 donnant un accord sur le projet de création de périmètre délimité des abords autour de la ferme Pereire ;
- Vu** l'accord de l'architecte des Bâtiments de France du 6 février 2020 sur le projet de périmètre délimité des abords autour de la ferme Pereire ;

Considérant que la création d'un périmètre délimité des abords permet de désigner les immeubles ou ensembles d'immeubles qui forment avec un monument historique un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à sa conservation ou à sa mise en valeur ;

Considérant que la création du périmètre délimité des abords de la ferme Pereire permettra d'englober l'essentiel de l'écrin immédiat du monument avec les bâtiments commerciaux en forte relation de covisibilité, les parcelles d'entrée de ville à l'est ; et de préserver la qualité paysagère de l'entrée du monument en incluant dans ce périmètre les deux rond-points à l'ouest et à l'est du monument ainsi que la partie de l'avenue Érasme qui les relie ;

Sur proposition du Préfet, secrétaire général pour les affaires régionales d'Île-de-France ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le périmètre délimité des abords de la ferme Pereire, inscrite au titre des monuments historiques par arrêté du 21 octobre 1992, située à Ozoir-la-Ferrière, est créé selon le plan joint en annexe. Le tracé plein y figurant devient le nouveau périmètre des abords de ce monument historique ;

Article 2 : Le Préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de l'Île-de-France, le directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France, le chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de Seine-et-Marne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département de Seine-et-Marne.

Fait à Paris, le 24 février 2020

Signé : Le Préfet de la région d'Île-de-France
Préfet de Paris

Michel CADOT